



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Services de L'État**

# AVIS DE CONSULTATION PARALLÉLISÉE

En application des dispositions des articles L. 181-10-1 et R. 181-36 du Code de l'environnement, il sera procédé du **lundi 14 septembre 2026 à 9H00 au lundi 14 décembre 2026 à 17h00**, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation parallélisée du public par voie électronique relative aux demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire (n°077 257 26 0000 3), présentées par la société SUNVEST SAS sise 43 rue de la Bienfaisance à PARIS (75 008), en vue de l'installation d'un parc agrivoltaïque situé sur la commune de Lizy-Sur-Ourcq.

Le périmètre de la consultation comprend les communes de : Lizy-Sur-Ourcq, Ocquerre, et Mary-sur-Marne. Le siège de la consultation est fixé en mairie de Lizy-Sur-Ourcq – Place de Verdun (77 440).

L'autorisation environnementale est sollicitée au titre de la rubrique n° 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA.

Le projet est soumis à évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis seront versés à la consultation dès leur obtention.

Les informations relatives à la présente consultation sont accessibles sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Consultations-parallelisees>

Les informations relatives à ce projet peuvent être obtenues auprès de la Société SUNVEST, 43 rue de la Bienfaisance – PARIS (75 008) ou par mail à l'adresse mail suivante : [lizy-sur-ourcq@sunvest.fr](mailto:lizy-sur-ourcq@sunvest.fr)

Monsieur Joël CHAFFARD, professeur agrégé des sciences de la vie et de la terre, retraité, et Madame Monique DELAFOSSE, architecte honoraire, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs par le tribunal administratif de Melun.

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra :

— consulter en mairies de Lizy-Sur-Ourcq, Ocquerre, et Mary-sur-Marne le dossier en version papier déposé par la société SUNVEST, et en version numérique consultable à partir d'un poste informatique dédié en mairie de Lizy-Sur-Ourcq – Place de Verdun (77 440).

— consulter le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/lizysurourcq-agrivoltaique> pour prendre connaissance des pièces du dossier, des éventuels compléments, des avis des services consultés et de l'évaluation environnementale.

— formuler des observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé en mairie de Lizy-Sur-Ourcq à partir d'un poste informatique dédié,
- par courrier électronique envoyé à l'adresse : [lizysurourcq-agrivoltaique@mail.registre-numerique.fr](mailto:lizysurourcq-agrivoltaique@mail.registre-numerique.fr)
- par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Lizy-Sur-Ourcq – Place de Verdun (77 440).

Toutes les observations seront consignées par le commissaire enquêteur sur le site dédié.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, **en mairie de Lizy-Sur-Ourcq – Place de Verdun (77 440).** :

– le **samedi 7 novembre 2026 de 9h00 à 12h00**.

Toute personne peut, sur demande, obtenir consultation du dossier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la préfecture de Seine-et-Marne – Direction de la Coordination des services de l'État – bureau des procédures environnementales – 12 rue des Saints Pères – 77 010 MELUN CEDEX.

Deux réunions publiques sont organisées **en mairie de Lizy-Sur-Ourcq**, Place de Verdun (77 440) :

- première réunion après l'ouverture de la consultation parallélisée **le vendredi 18 septembre de 18h00 à 19h30**,
- seconde réunion avant la clôture de la consultation parallélisée **le vendredi 4 décembre 2026 de 18h00 à 19h30**.

A l'expiration du délai de consultation parallélisée, la copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public :

- en mairie de Lizy-Sur-Ourcq
- sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/lizysurourcq-agrivoltaique>
- sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse précitée.

À l'issue de l'instruction, il sera statué sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la Société SUNVEST par arrêtés préfectoraux.